



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mercredi, 7 octobre 2015 de 15 h 10 à 15 h 13.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M. Sylvain Nepton, greffier par intérim

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (vacances)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Infrastructures
 - 4.1 Projet d'immobilisations n° 621 – Génératrice Centre Tshishemishk – Octroi d'un contrat
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du Chef Gilbert Dominique, M. Stéphane Germain assume la présidence.

Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3. INFRASTRUCTURES

3.1 PROJET D'IMMOBILISATIONS N° 621 – GÉNÉRATRICE CENTRE TSHISHEMISHK – OCTROI D'UN CONTRAT

RÉSOLUTION N° 6206

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorités d'offrir des programmes et services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé le plan d'immobilisations annuel 2015-2016 le 13 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la génératrice au Centre Tshishemishk est identifié en priorité au plan d'immobilisations annuel 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Constructions BC Robertson inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Grille de délégation d'autorité de gestion, l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise lorsque l'octroi d'un contrat est supérieur à 100 000 \$.

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat n° 2015-070 au montant total de 100 856 \$ à Constructions BC Robertson inc. et d'autoriser la Direction - Infrastructures à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 15 h 13, proposée par M^{me} Julie Rousseau, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

Le greffier par intérim,



Sylvain Nepton